

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 41 du 4 juin 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 11

#### **RECTIFICATIF N° 01D21 008161/ARM/DGA/DRH/D**

à l'avis du 24 mars 2021 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Du 12 mai 2021

**RECTIFICATIF N° 01D21 008161/ARM/DGA/DRH/D à l'avis du 24 mars 2021 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

Du 12 mai 2021

NOR A R M A 2 1 0 1 2 8 9 X

---

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Avis du 24 mars 2021 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.](#)

Référence de publication :

---

Références : [Avis du 24 mars 2021](#) de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Article 1<sup>er</sup>. [L'avis du 24 mars 2021](#), de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement est modifié comme suit :

Au deuxième alinéa :

Au lieu de :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera les **8 et 9 septembre 2021** ».

Lire :

« L'épreuve orale d'admission se déroulera les **8 et 9 novembre 2021** ».

Article 2. Le présent rectificatif est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.